



REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

12 avril 2007 - Entente Interdépartementale
Beaufort en Vallée - 17h

COMPTE RENDU

Contacts :

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Jean-Maurice LEROY, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion ;
Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP44
49250 Beaufort en Vallée
Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04
Adresse électronique : sage.authion.entente@wanadoo.fr

Réunion du bureau de la CLE du 12 avril 2007

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Guy JAMERON, Président du SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Vice-président du SAGE Authion ;
- M. Jean-Pierre LUDEAU, Délégué du Syndicat Mixte Loire Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Allain RICHARD, Conseiller général du Canton de Vivy ;
- M. Michel RUAULT, Délégué du Syndicat Intercommunal du bassin du Lathan.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Guy De CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée du Maine-et-Loire ;
- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;
- Mme Monique MESLET, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Autres participants à la réunion

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE ;
- Mlle Cécile MANCHE, stagiaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion.

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Guy LAMOUREUX, Adjoint à la Mairie des Rosiers-sur-Loire ;
- M. Jean-Jacques TOURET, Conseiller communautaire de la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- Représentant(e), Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Benoît PORTIER, CCI de Saumur.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mlle Avril CHOPINEAUX, MISE du Maine-et-Loire ;
- Mme Françoise DELABY, DIREN Pays de la Loire ;
- M. Sébastien FLORES, MISE Indre-et-Loire ;
- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine.

Etaient absents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Bernard CHARTIER, Maire de Channay-sur-Lathan ;
- M. Pierre JUNGES, Conseiller général du canton de Bourgueil.

Ordre du jour de la réunion

- 1/ Avancée de l'état des lieux du SAGE Authion
- 2/ Etude des espèces exotiques envahissantes inféodées aux milieux aquatiques du bassin versant de l'Authion
- 3/ Bilans des réunions des animateurs de SAGE et du Comité Technique Territorial secteur Authion
- 4/ Préparation de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 28/06/2007
- 5/ Travaux de la Commission Communication: site internet du SAGE
- 6/ Questions diverses

Préambule

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du bureau et les remercie de leur présence.

Suite aux élections qui ont eu lieu au sein de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, Mme Monique MESLET remplace M. Claude VALLEE en tant que titulaire au sein de la CLE du SAGE.

1- Avancée de l'état des lieux du SAGE Authion

Vincent MOLINIER présente aux membres du bureau de la CLE l'avancée de l'état des lieux du SAGE Authion, réalisé en régie.

Dans un souci de lisibilité, l'animateur du SAGE reprend l'état d'avancement des grandes parties définies dans le plan de l'état des lieux :

Plan de l'état des lieux	Etat d'avancement
I/ Cadre géographique et milieu physique	Données acquises – Rédaction en cours
II/ Usages de l'eau	Données acquises – Rédaction en cours
III/ Qualité et quantité des eaux (superficielles et souterraines)	Rédaction terminée – Finalisation de la mise en page pour relecture
IV/ Richesses patrimoniales et leurs protections	Rédaction terminée – En phase de correction par les membres du comité de relecture
V/ Risques	Rédaction terminée – En phase de correction par les membres du comité de relecture
VI/ Acteurs, compétences et programmes	Données acquises

Les membres du comité de relecture du SAGE ont été destinataires des parties IV et V courant mars 2007. Leurs remarques et corrections seront prises en compte par l'animateur du SAGE qui réalise l'état des lieux.

Vincent MOLINIER expose la méthodologie employée pour la réalisation de la partie III de l'état des lieux, en particulier pour l'évaluation de la qualité des eaux superficielles.

Les données d'analyses d'eau ont été regroupées dans une base de données informatique (logiciel Access). Plus de 20 000 données brutes ont ainsi été informatisées, permettant d'avoir l'ensemble de l'historique des informations (depuis 1971 pour certaines) sur la qualité des eaux dans le bassin versant de l'Authion.

Ces données ont ensuite été traitées par le logiciel SEQ-Eau (Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau) qui offre la possibilité d'interpréter des données d'analyses à différentes échelles temporelles (analyse à un instant t donné, au mois, à l'année ou une évolution chronologique), par paramètres d'analyses (nitrates, oxygène de l'eau etc.) ou regroupements de paramètres appelées altérations (matières azotées, prolifération végétale etc.).

A titre d'exemple, voici un type de rendu qui est présenté dans la partie III de l'état des lieux :

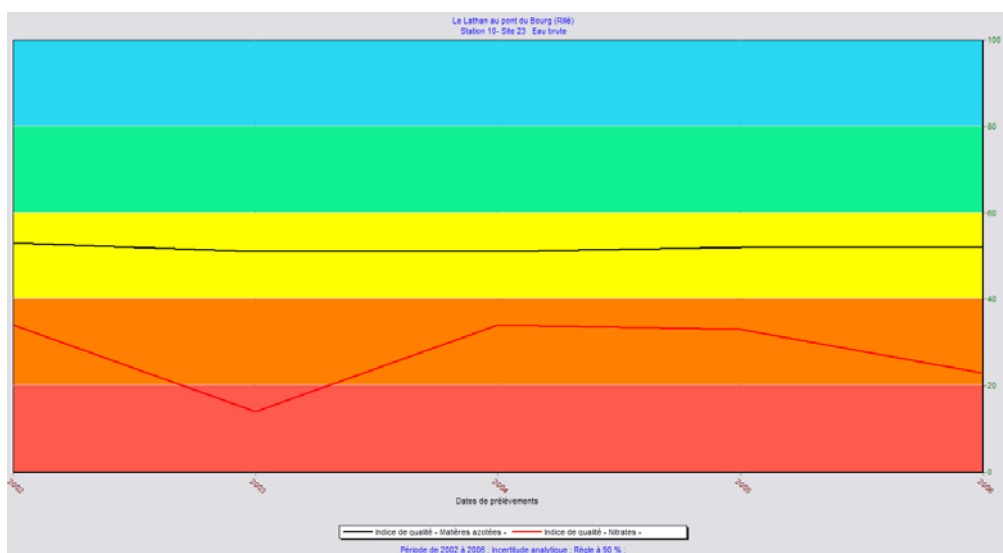


Figure 1: Evolution de la qualité de l'eau du Lathan à Rillé de 2002 à 2006
(-- matières azotées ; -- nitrates).

Une codification couleur permet d'interpréter la qualité de l'eau de manière simple.

Classe	Très mauvais	Mauvais	Passable	Bon	Très bon
Code couleur					

Vincent MOLINIER présente ensuite un bilan à titre informatif des parties IV et V aux membres du Bureau.

Partie IV : Richesses patrimoniales et leurs protections

- 17% de la surface du SAGE est classée en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques) ;

- 12.3% en ZICO (Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux) ;
- 56% dans le territoire du PNR Loire Anjou Touraine ;
- 4 sites Natura 2000 ;
- 5 sites classés et 6 sites inscrits.

M. Michel RUAULT demande des précisions concernant la portée juridique des ZNIEFF, notamment sur des documents d'urbanisme tel que les PLU.

M. Yves LEPAGE indique que les délimitations ZNIEFF sont fondées sur des inventaires scientifiques d'espèces animales ou végétales de valeur patrimoniale. Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe mais font partie des informations que le préfet doit porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements lors de l'établissement des documents d'urbanisme.

M. Guy JAMERON ajoute que ces inventaires n'ont pas fait l'objet d'une concertation avec les communes et sont encadrés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Mme Monique MESLET informe les membres du bureau qu'un président, adjoint au Maire de Bourgueil, a été désigné dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer », situé en partie dans le bassin versant de l'Authion.

V/ Risques

- Les zones inondables du val d'Authion couvrent environ 368 km² (soit 24.9 % de la superficie totale du SAGE) ;
- La partie nord-est du bassin versant est soumise au risque de remontée de nappe souterraine ;
- Risque de rupture du barrage de Rillé à prendre en compte.

M. Guy de CHAULIAC demande si des événements de remontée d'eau de nappes souterraines ont eu lieu ces dernières années.

Vincent MOLINIER répond que les niveaux des nappes ont globalement baissé depuis 2002, ces phénomènes de remontée n'étant pas connus depuis cette date en tout cas.

M. Jean-Pierre LUDEAU complète la réponse en évoquant la zone de la Daguenière où les risques de remontée d'eau de nappes ne sont pas connus depuis la mise en place d'un système d'écrêtement des crues par pompages dès qu'un niveau des eaux « seuil » est atteint.

2- Etude des espèces exotiques envahissantes inféodées aux milieux aquatiques du bassin versant de l'Authion

Cécile MANCHE se présente aux membres du Bureau. Elle réalise un stage de 5 mois au sein de la CLE dans le cadre du Master 2 (niveau bac +5) Gestion des Hydrosystèmes Continentaux en Europe (Université de Tours).

Un rappel des objectifs du stage est effectué :

- identifier les espèces animales et végétales envahissantes inféodées aux milieux aquatiques: *cours d'eaux, plans d'eaux, zones humides...*;
- identifier les acteurs, les programmes en cours ou en projet;

- faire un état des lieux des données existantes et réalisation d'une cartographie informatisée des espèces sur les principaux cours d'eau du bassin versant;
- proposition d'actions concrètes de lutte contre les espèces envahissantes : *acteurs envisagés, organisation, coûts, suivi...* ;
- conception et réalisation de supports de communication, en concertation avec les membres de la commission communication du SAGE.

Quelques photos d'espèces envahissantes animales (écrevisse américaine, ragondin, perche soleil etc.) et végétales (jussie, renouée du Japon etc.) sont présentés aux membres du Bureau.

Vincent MOLINIER précise que le stage se place dans l'objectif d'une plus-value concrète, aidant notamment les acteurs locaux à appréhender et agir sur la thématique des espèces invasives.

3/ Bilans des réunions des animateurs de SAGE et du Comité Technique Territorial secteur Authion

3.1 Bilan de la réunion des animateurs de SAGE

Cf. document joint au compte-rendu.

Vincent MOLINIER présente un bilan de la réunion des animateurs de SAGE du bassin Loire Bretagne à laquelle il a assisté le 16 et 17 mars 2007. De nombreux thèmes ont été abordés notamment les évolutions apportées par la nouvelle loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques vis-à-vis des SAGE (*paragraphe 1 du document joint*). La plupart de ces évolutions votées dans la loi sur l'eau prendront effet en 2007 avec la mise en place de décrets d'application.

M. Yves LEPAGE ajoute que la Comité National de l'Eau a d'ores et déjà rédigé 46 décrets d'application pour la nouvelle loi sur l'eau et que ceux-ci sont actuellement en consultation au Conseil d'Etat (délai de 1 mois avant publication au Journal Officiel si les textes ne sont pas remis en cause).

3.2 Bilan de la réunion du Comité Technique Territorial du secteur Authion

L'animateur du SAGE expose ensuite le compte-rendu de la réunion du Comité Technique Territorial du secteur Authion.

Dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures et d'actions de la Directive européenne Cadre sur l'Eau, l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat définissent des objectifs par unités structurelles appelées Masses d'Eau (correspondant à des tronçons de cours d'eau, des cours d'eau, plan d'eau ou des eaux souterraines).

Afin de préciser les données propres aux masses d'eau situées dans le territoire du SAGE Authion, une réunion technique a été organisée. Elle a regroupé de nombreux techniciens représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les services de l'Etat (DDAF, DIREN, CSP), Conseil Général, PNR Loire Anjou Touraine, Entente Interdépartementale Authion, Syndicat Mixte Loire Authion, Syndicat du Couasnon, Chambre d'Agriculture, Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion etc.

Les informations à retenir de la journée sont les suivantes :

- Le SAGE est en cours d'élaboration. Il devra prendre en compte le programme de mesures et d'actions pour élaborer son programme d'actions ;
- Une grande partie des masses d'eau de ce secteur sont classées en MEFM (Masses d'Eaux Fortement Modifiées) ou sont fortement dégradées ;
- Les cours d'eau présentent un nombre important d'ouvrages. La gestion des flux est complètement artificielle avec pompages de l'eau de la Loire vers l'Authion (idem pour le Lane). Cette gestion est nécessaire pour pallier à un déficit d'écoulement pendant la période d'étiage lorsque des prélèvements importants sont destinés à l'irrigation. Cette gestion quantitative s'accompagne aussi de forages dans les nappes alluviales des cours d'eau et de retenues sur les cours d'eau ;
- Il faut aussi étudier le problème des pesticides qui est général sur ce secteur. Plus le suivi se met en place et plus on découvre des problèmes. Il est nécessaire de mettre en place des suivis pour améliorer la connaissance sur ce sujet.

M. Yves LEPAGE, qui a assisté au même type de réunion pour le SAGE Mayenne, précise que ce travail est purement technique, consistant à inventorier toutes les solutions permettant d'atteindre le bon état des cours d'eau en 2015 en priorité. Les coûts à envisager seront ensuite estimés afin qu'un arbitrage politico-financier puisse être fait.

4/ Préparation de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 28/06/2007

L'animateur du SAGE fait une proposition d'ordre du jour :

Préambule: présentation du bilan annuel 2006 et validation par la CLE

1/ Avancée de l'état des lieux – Méthode de validation par la CLE

2/ Création de nouvelles commissions thématiques :

- QUALITE DES EAUX
- QUANTITE / RISQUES
- MILIEUX NATURELS AQUATIQUES / MISE EN VALEUR DU BASSIN VERSANT
- COMMUNICATION (déjà en fonctionnement)
- INTERCOMMISSION

3/ Site internet du SAGE Authion

4/ Projet de SDAGE 2009 – Avis de la CLE (présentation par l'Agence de l'Eau à envisager)

5/ Temps d'échange entre les membres de la CLE: attentes, avis, remarques, questions etc.

6/ Film sur le bassin versant de l'Authion (partie 2/3)

Les membres du Bureau sont amenés à se prononcer sur l'ordre du jour :

Point 2 : les membres du Bureau valide les propositions de commissions thématiques, en rappelant que la liste n'est pas figée dans le temps, en fonction de l'avancée de l'élaboration du SAGE.

La question des participants éventuels à chacune des commissions est évoquée. Marie-Pierre MARTIN souhaite que chaque membre de la CLE puisse d'inscrire dans les commissions qu'il souhaite. Dans un souci de cohérence géographique des acteurs, la

Présidente du SAGE souhaite que les répartitions soient le plus équitables possibles, ce qui ne pourra pas être vérifié tant que les commissions ne sont pas créées.

Pour compléter les propos de Marie-Pierre MARTIN, M. Yves LEPAGE propose que l'intercommission soit l'équivalent de commissions géographiques qui éviterait la sectorisation des acteurs pour certains sujets de débat. Les commissions géographiques auraient donc vocation à être ouvertes à un public plus large. En revanche pour des sujets précis, Jean-Maurice LEROY souhaite que la CLE se laisse la liberté de distinguer par exemple les zones « amont » des zones « aval ».

Vient ensuite la question d'ouvrir les commissions thématiques à tout participant souhaitant y assister. M. Michel RUAULT ne souhaite pas que le débat perde de sa richesse si le nombre de participants est excessif (> 50 personnes). M. Allain RICHARD propose de prendre en compte les demandes déjà existantes de la part de personnes ou d'organismes non membres de la CLE. La Présidente du SAGE propose que les commissions thématiques puissent accueillir des membres ou organismes externes à la CLE lorsque le débat portera sur des thématiques plus ciblées.

La question du mode de fonctionnement des commissions thématiques sera évoquée et retravaillée lors du prochain Bureau de la CLE. M. Jean-Maurice LEROY souhaite que ces questions soient précisées afin de partir sur de bonnes bases (une première réunion pour information, un deuxième pour travail).

Le Bureau est d'avis général à ce que les membres de la CLE puissent s'inscrire à la fin de la prochaine réunion de la CLE du 28 juin 2007, une fois les thèmes de travail présentés pour chacune de ces commissions.

Point 4 : les membres du Bureau demandent que les modalités de ce point du jour soient précisées d'ici la prochaine réunion du Bureau. L'animateur du SAGE va prendre contact avec les services de l'Agence de l'Eau afin que ceux-ci viennent présenter l'avant projet de SDAGE et mettent en avant le rôle que peuvent avoir les membres de la CLE sur ce point.

Les autres points du jour n'amènent pas de remarques particulières.

5/ Travaux de la Commission Communication: site internet du SAGE

Le calendrier d'élaboration du site internet est le suivant :

- *Réunion de la Commission Communication du 15 mars 2007 a fixé les modalités de fond et de forme du site internet ;*
- Validation de la maquette par le Bureau le 12 avril 2007 ;
- Elaboration du site internet par Adlec Conseil → rendu début mai ;
- Courant mai → rédaction des textes, mise en ligne des tableaux, cartes etc. par l'animateur du SAGE + formation à la gestion du site par Adlec ;
- Mai ou début juin 2007: validation du contenu par la Commission Communication ou le Bureau ;
- Mise en ligne courant juin pour présentation à la CLE du 28 juin 2007.

Les membres du Bureau sont amenés à se prononcer sur la maquette du site internet dont le fond et la forme générale sont nés de la dernière réunion de la commission communication.

Suite à la discussion, quelques réajustements graphiques seront réalisés par la société Adlec Conseil qui élabore la structure du site internet.

M. Guy de CHAULIAC s'inquiète de la lisibilité actuelle du site internet de part sa présentation avec une trame de fond foncée et du texte de couleur blanche. Les autres membres du Bureau n'éprouvent pas de difficultés particulières sur ce point. Marie-Pierre MARTIN s'attachera à demander à la société Adlec de lui présenter une maquette avec une trame de fond plus claire afin de comparer les deux versions en termes de lisibilité. Les membres du Bureau ayant majoritairement validé la maquette du site internet, la Présidente du SAGE privilégiera une des deux versions afin de respecter le calendrier serré de mise en ligne fixé ci-dessus.

6/ Questions diverses

Quelques informations générales sont ensuite transmises aux membres du Bureau :

- Le 9ème programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (2007-2012)

En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, il prévoit 2 milliards d'euros d'aides sur les 6 prochaines années pour accompagner les acteurs de l'eau à relever le défi du bon état des eaux en 2015. Parmi les faits marquants, il faut souligner que les dotations consacrées à la restauration des milieux aquatiques sont multipliées par 3.

- En 2007, le prix de l'eau va s'envoler

Devant financer de nombreux programmes de mises aux normes, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a voté une augmentation de 29% de la taxe pollution. Une augmentation que les consommateurs retrouveront sur leur facture, la hausse se traduisant en moyenne par une augmentation de 4,5% de la facture d'eau.

- Les phosphates dans les lessives domestiques sont interdits à compter du 1er juillet 2007

Suite à la parution du décret n°2007-491 du 29 mars 2007 (JO du 31 mars 2007), cette interdiction permettra de diminuer d'un peu plus de 20 % la charge en phosphore à traiter par les stations d'épuration. Cette limitation des rejets de phosphates dans le milieu naturel participera au dispositif global de lutte contre l'eutrophisation. Le coût de traitement de l'eau potable et des eaux usées s'en trouvera allégé.

Néanmoins, la teneur en phosphates dans les lessives industrielles (10 000 tonnes par an) ainsi que dans les lessives domestiques pour lave-vaisselle (10 000 tonnes par an) reste élevée en raison de la nécessité d'adapter le process industriel de lavage pour les premières et en l'absence de produits de substitution satisfaisants pour les secondes.

La prochaine réunion du Bureau est fixée le 5 juin 2006 à 18h à Beaufort en Vallée.

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Pierre MARTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 19H10.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Marie-Pierre MARTIN